

Tarifs des déchèteries communautaires

Tarifs prévus pour l'utilisation des déchetteries de Romorantin-Lanthenay et Villefranche-sur-Cher

Les tarifs relatifs à l'utilisation des deux déchetteries par **les particuliers et les services municipaux du territoire de la CCRM** seront établis comme suit :

	Quantité Inférieure ou égale au seuil	Quantité supérieure au seuil
Déchets verts	gratuit dans la limite de 3 m ³ / jour	12 euros / m ³ supplémentaire
Tout-Venant	gratuit dans la limite de 1 m ³ / jour	12 euros / m ³ supplémentaire
Cartons, Verre ménager	gratuit dans la limite de 1 m ³ / jour	7 euros / m ³ supplémentaire
Gravats	gratuit dans la limite de 1 m ³ / jour	12 euros / m ³ supplémentaire
Bois A&B	gratuit dans la limite de 1 m ³ / jour	10 euros / m ³ supplémentaire
Métaux	gratuit dans la limite de 1 m ³ / jour	10 euros / m ³ supplémentaire
Papier, Déchets électroniques et électroménagers	gratuit	
Déchets ménagers spéciaux, Toxiques en quantités dispersées liquides ainsi que leurs emballages	gratuit jusqu'à 10 litres / jour	2.20 euros / L supplémentaire
Batterie	gratuit dans la limite de 1 unité / jour	10 euros par batterie supplémentaire
Néons, Lampes Fluorescentes	gratuit dans la limite de 10 lampes / jour	1 euros par lampe supplémentaire
Piles	gratuit	
Mobiliers	gratuit	

Les tarifs relatifs à l'utilisation des deux déchetteries par **les entreprises, associations et administration** seront établis comme suit :

-Papier, carton, verre ménager et déchets électroniques et électroménagers :

L'accès aux deux déchetteries et les dépôts sont gratuits. La quantité totale des dépôts est limitée à 3m³ par jour pour ces déchets.

-Autres déchets :

L'accès à chaque déchetterie est facturé 10 euros par passage.

Les tarifs se décomposent comme suit :

	Quantité Inférieure ou égale au seuil	Quantité supérieure au seuil
Déchets verts	gratuit dans la limite de 1 m ³ / jour	15 euros / m ³ supplémentaire
Tout-Venant	gratuit dans la limite de 1 m ³ / jour	23 euros / m ³ supplémentaire
Gravats	gratuit dans la limite de 1 m ³ / jour	53 euros / m ³ supplémentaire
Bois A&B	gratuit dans la limite de 1 m ³ / jour	13 euros / m ³ supplémentaire
Métaux	gratuit dans la limite de 1 m ³ / jour	10 euros / m ³ supplémentaire

La quantité totale des dépôts est limitée à 3 m³ par jour pour ces déchets.

Déchets ménagers spéciaux, Toxiques en quantités dispersées liquides ainsi que leurs emballages	gratuit jusqu'à 10 litres / jour	2.20 euros / L supplémentaire
Batterie	gratuit dans la limite de 1 unité / jour	10 euros par batterie supplémentaire
Néons, Lampes Fluorescentes	gratuit dans la limite de 10 lampes / jour	1 euros par lampe supplémentaire
Piles	gratuit	
Mobiliers	gratuit	

La quantité des dépôts des déchets ménagers spéciaux (DMS) et les déchets toxiques quantités et dispersées (DTQD) est limitée à 30 litres par jours.

En cas d'apport de plusieurs types de déchets, la gratuité du premier m³ s'applique au(x) déchet(s) le(s) moins cher(s).

Ces frais seront recouverts par les services du trésor public, après émission d'un titre de recettes émis par la CCRM.